MAIRIE

16350 LE VIEUX - CERIER 16350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Françai

SEANCE DU 10 JUIN 2005

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Date de la convocation 02/06/2005

Date d'affichage 21/06/2005

Objet de la délibération

* Zonage d'assainissement : - Approbation du zonage d'assainissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

et publication ou notification du 21/06/2005



L'an deux mille

CINQ

et le 10 Juin

ii 21

heures, 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de M. ROLLAND Dominique, Maire

Présents: MM. ROLLAND D. DUMAS J-L. DESSET J-F. COOLS E. CUNIN C.

CREISMEAS J-P. FIDELE H.

Mmes PEYTUREAU M-C. VOLKER V.

Absents: MM. BASTIER Ph. LOCQUENEUX W.

RECU A LA SOUS PREFECTURE

2 3 Juin 2005

DE CONFOLENS

Secretaire(s) de séance : M. DUMAS J-L.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article

L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 18/01/1995 et du 22/03/1995, la C.C.C. a décidé de faîre réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune. A l'issue de cette étude, et par délibération en date du 01/10/2004, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

MAIRIE

16350 LE VIEUX - CERIER 16350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

République Française

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 15 mars au 15 avril 2005, en mairie de VIEUX-CERIER, et informe le Conseil Municipal "qu'aucune observation n'a été formulée" lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant de la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.
- donne fous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces
- s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de VIEUX-CERIER.

ROLLAND Omnorque
Signature et cachet

REÇU A LA SOUS PREFECTURE

2 3 JUIN 2005

DE CONFOLENS